

L'HERITAGE CULTUREL A L'INDEPENDANCE ET L'ECOLE

FONDAMENTALE

Par : Tahar ABSI
Maître Assistant I.P.S.E

L'Algérie accède à l'indépendance le 05 Juillet 1962. Dans la joie et l'euphorie, les Algériens oublient momentanément les problèmes, mais les problèmes ne les oublient pas. Ils sont là, nombreux, incalculables. L'enfant algérien victime n°1 de la guerre, allait devenir la 1ère préoccupation des responsables politiques et de l'Etat algérien mis en place. La question posée donc dès le départ était comment concilier les principes nouveaux de la charte de Tripoli(1) avec l'état matériel et moral de notre enseignement, car il s'agit bien de changement. L'idée était donc de chercher comment propulser notre culture et notre enseignement en particulier et comment mettre à la disposition de tous et au service du progrès? Dès le départ, l'idée d'orienter l'école algérienne vers les horizons nouveaux, dépassant le système en place pour le rapprocher des réalités nationales s'imposait. Mais l'école algérienne de 1962 pouvait réellement être fière d'avoir mené une grande lutte d'abord contre l'analphabétisme; mais aussi contre certaines idées rétrogrades qui voulaient exclure la fille de l'école.

Durant la guerre de libération, celle-ci a vu sa mère, sa grande soeur se battre aux côtés des hommes; les remplacer au besoin, souffrir la faim, la torture, le froid et la chaleur. La femme était donc l'égale de l'homme. Mais voici que certains préjugés réapparaissent pour s'opposer à son instruction. Heureusement cette épreuve traversée, la fille est à l'école et se sent bien l'égale du garçon, le surpasse quelquefois dans le travail. Il était donc question de stopper l'analphabétisme

(1) Charte de Tripoli : Document idéologique élaboré par les responsables du FLN en 1961 à Tripoli.

que la révolution considère comme source du sous-développement culturel, social et économique.

"En Algérie, cette lutte contre l'analphabétisme a déjà commencé dès l'indépendance et elle est menée sur deux fronts car comme l'a si bien souligné la récente conférence de Genève, pour supprimer l'analphabétisme, il faut mener à la fois une action de prévention par la scolarisation et une action de résorption par l'éducation des adultes auxquels le régime colonial a refusé le droit à l'instruction"(1).

"En même temps qu'elle combattait les armes à la main contre l'occupant colonialiste, la femme algérienne se rebellait contre certaines traditions périmées et réactionnaires. C'est donc par son seul effort et ses seuls mérites, qu'elle s'est forgée la place qui lui revient dans notre société"(2)

Sur le plan matériel, la majorité des infrastructures scolaires sont encore là; mais qui doit assurer la rentrée scolaire de 1962? Le gros du personnel d'expression française a embarqué vers la métropole. "Pendant les mois qui suivirent la proclamation de l'indépendance (5/07/1962) et qui précèdent la première rentrée scolaire de l'Algérie indépendante, des parents d'élèves, des enseignants algériens isolés ou organisés dans le S.A.E. (Syndicat Algérien des Enseignants), les institutions politiques provisoires, le Bureau Politique du **FLN**, des associations ou comités comme "le groupe pour l'enseignement audiovisuel en Algérie" ou le "Comité pour l'Algérie Nouvelle", exprimaient sous diverses formes l'inquiétude que leur inspirait l'échéance de la prochaine rentrée des suggestions étaient ainsi faites; des projets d'organisation ou des méthodes originales d'éducation étaient proposés. Ces personnes et ces organisations mettaient principalement l'accent sur deux points : la destruction ou la détérioration de nombreux établissements scolaires (on sait que dans les villes à fort peuplement européen l'O.A.S (Organisation de l'Armée Secrète) avait procédé à des destructions systématiques d'établissements scolaires), et en second lieu, le départ de la majorité des enseignants d'origine européenne après le cessez-le-feu du 19 Mars 1962. Dans une conférence de presse donnée le 6 Novembre 1962, le S.A.E. indiquait les chiffres suivants : sur les 23.000 enseignants que comptait l'Algérie avant l'indépendance, 2.000 seulement étaient algériens et les représentants du S.A.E. estimaient que sur les 21.500 enseignants d'origine européenne, plus de 16.000 n'avaient pas regagné l'Algérie à la rentrée"(3). Afin de pallier aux difficultés, l'Etat algérien n'est mis à engager de nouveaux enseignants ayant répondu au communiqué du Bureau Politique du **FLN**,

(1) Discours du Ministre de l'Education Nationale -1965-66, p. 29

(2) Congrès de l'UNFA - 20/11/1966. Citation Président Boumedienne.T.I, P. 375.

(3) M. HADDAD : "Education et changements socio-culturels.OPU;Alger, 1979, P.14

du 20/8/1962. Pouvaient faire acte de candidature :

- Les titulaires du baccalauréat.
- de la première partie du baccalauréat.
- du BEPC ou d'un niveau égal à la 3ème.
- des élèves du niveau de fin de 5ème.
- des candidats justifiant d'un niveau suffisant en arabe.

Des stages pédagogiques accélérés furent organisés et la machine enseignante s'est mise de nouveau en marche. Aux côtés des nouveaux enseignants algériens se sont joints certains français de la métropole, des hindoux, des russes, des égyptiens, des tunisiens, des sénégalais sans niveaux apparents. Voici donc l'enfant algérien de 1962 prêt à recevoir sa première leçon.

Cependant, l'école algérienne de 1962 est totalement différente de celle de 1961. En premier lieu une nouvelle volonté s'est affirmée dans le domaine politique par le désir de redonner à la langue arabe sa vraie place. Il faut donc l'enseigner à l'école primaire dès la rentrée de 1962. Ainsi, à côté du maître francisant apparaît le nouveau maître arabisant d'une façon officielle (le maître arabisant avait continué d'exister comme nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent, mais l'enseignement dispensé par lui, malgré le souci de modernité est resté quand même tributaire de l'ancienne pédagogie). L'existence des deux maîtres, de formation différente, enseignant des langues différentes va poser un problème à l'école algérienne et la naissance d'une certaine opposition (qui allait disparaître avec le temps) entre les deux maîtres. L'opposition n'avait pas comme origine la race ou la classe mais la nature des connaissances transmises et les moyens de les transmettre. Le maître algérien francophone se sentait différent de l'arabophone parce qu'il pouvait résoudre un problème de mathématique, parler à ses élèves des sciences de la nature... Les arabophones en majorité issus des zaouia, ne sachant ni chanter, ni dessiner, ni calculer, ni amuser les enfants, se sentaient bien un peu dépassés par leurs collègues francisants. C'est vrai, ils ont appris le coran et toute une pédagogie rattachée à cet enseignement. "Le maître doit apprendre aux enfants l'alphabet, l'écriture, la calligraphie, le Coran, les prescriptions religieuses, les principes théologiques ou culte et tout ce dont ils auront besoin pour suivre la religion. Le maître doit infliger au coupable une punition proportionnée à la faute, l'endroit sur lequel on frappe une lanière de cuir souple et longue. Un savant dit : "Le nombre de coups varie de 3 à 10, d'autres ont dit de 1 à 20 ou de 1 à 7" (1).

Avec une telle formation, il sera difficile aux maîtres arabo-

(1) M. BENCHNEB. "Résumé de l'éducation et de l'instruction enfantine. 1897, P. 27-28.

phones de comprendre que les châtimeⁿts corporels sont interdits, qu'il doivent préparer leurs leçons avant de venir en classe, aimer les enfants.. L'école algérienne va donc fonctionner avec 3 catégories dont deux étaient réellement représentatives.

- Les arabisants chargés d'enseigner l'arabe.
- Les francisants chargé d'enseigner le français.
- Les bilingues chargés d'enseigner les deux langues;(mais ces derniers moins nombreux).

L'enfant va donc recevoir un enseignement bilingue qui le situera à mi-chemin de l'arabisant et du francisant. Il constituera le produit du bilinguisme. Ainsi, il ne fuira pas la langue arabe parcequ'elle est sunonyme de retard ou de régression, ni la langue française parce qu'elle est synonyme d'atheiⁿme. Sur le plan pédagogique, les francisants ont bénéficié de l'expérience des cadres de l'éducation française de la métropole, de livres abondants et variés et d'une facilité pour la recherche. Ainsi ils se sentent à l'aise et montrent bien qu'ils le sont . "Quand la lecture française est déjà plus ou moins instalée chez l'homme, elle constitue bien un arrière plan, un système de références dont les rôles sont très importants"(1).

Ces catégories d'enseignants étaient tenus d'appliquer le nouveau programme et surtout de s'adapter à la nouvelle situation. Désormais, le maître francisant ne sera plus "maître" unique dans sa classe, il doit collaborer avec son collègue arabisant et doit compléter son horaire dans une autre classe.

La commission technique des horaires et programmes avait élaboré une brochure à l'intention du corps enseignant. Dans le chapitre "considérations générales", on lit : "Parmi les problèmes essentiels qui ont retenu l'attention des dirigeants, celui de la réforme de notre enseignement a fait l'objet d'études minutieuses et de débats constructifs au sein de la commission technique.

Les options fondamentales en matière d'enseignement :

- Arabisation progressive de l'enseignement .
- Orientation scientifique et technique.
- Unification de l'enseignement.

Ont constamment orienté les travaux de la commission dans l'élaboration et le réajustement des horaires, des programmes et des directives pédagogiques(2).

(1) A. MAZOUNI. "Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb. Maspéro. Paris, 1968, p.50.

(2) "Horaires, programmes, directives pédagogiques"IPN 1964, p.3.

Voici, sous forme de tableaux synthétiques le programme adapté et allégé par la commission :

A/ Arabe :

- a) Programmes allégés
 - langue arabe de la 2ème à la 7ème année.

- b) Programmes élaborés
 - langue arabe en première année.
 - calcul en première année.
 - histoire et éducation civique de la 3ème à la 7ème année.
 - dessin et travaux manuels en 1ère année.
 - morale et éducation religieuse de la 1ère à la 7ème année.

B/ Français :

- a) Programmes allégés
 - langue française de la 2ème à la 7ème année.

- b) Programmes adaptés
 - le calcul de la 2ème à la 7ème année.
 - sciences de la 3ème à la 7ème année.

- c) Programmes élaborés
 - géographie de la 3ème à la 7ème année.
 - dessin et travaux annuels de la 2ème à la 7ème année.

- d) Programmes spéciaux
 - Médias validées
 - Sections E.N.
 - C.E.A.

Les programmes de l'enseignement élémentaire visent à travers les directives à :

- l'acquisition des mécanismes de la langue usuelle.
- la compétence linguistique ne pourrait être qu'à la fin du cycle moyen.
- former de nouveaux enseignants aptes à communiquer le nouveau message en langue française ou en langue arabe qui doit se faire dans un cadre précis et avec des méthodes rigoureuses.
- Connaître avec précision, en ce qui concerne l'enseignement du français, le moment propice de faire démarrer une seconde langue et du degré de maîtrise de la 1ère.
- Mettre l'accent sur l'acquisition du langage. Le contact avec le message écrit se fait par lecture et exercices structuraux.

Au cours du cycle d'initiation, les élèves seront entraînés à :

- Mémoriser un dialogue extrait de la vie courante, les saynètes seront jouées sur un tableau de feutre qui se substitue à la méthode directe.
- Réemployer les structures et les mots acquis en situations provoquées.
- Monter les mécanismes et les réflexes linguistiques. On amènera progressivement les élèves à s'exprimer spontanément à partir d'un support visuel.
- Durant le cycle d'initiation, la distinction entre l'oral et l'écrit porte sur la forme et non sur le contenu.

A suivre